

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 1^{er} Avril (01/04/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Michel CASSIGNOL, **Adjoint,**

M. Michel PIRAME, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

17 – 01 Avril 2015

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES D'ACCUEIL DANS LE CADRE D'ACTIVITES LIEES AU SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Mme BAULU.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 qui fixe les règles de mise à disposition de personnel municipal auprès des organismes d'accueil dans le cadre d'activités liées au service public.

Il indique que nombre d'établissements publics et d'associations à but non lucratif participent à des activités liées au service public sur la ville de Moissac et que, dans un souci de bonne répartition des actions sur l'ensemble du territoire, les mises à disposition de personnel municipal sont pertinentes et fondées.

A cet effet, il présente un tableau récapitulatif des propositions de mise à disposition de personnels municipaux et invite l'assemblée à se prononcer sur les termes et conditions fixées aux conventions annexées à la présente délibération.

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 61 à 63 ;
- ✓ **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;
- ✓ **Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à 29 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)
décide :

- **d'APPROUVER** les mises à disposition de personnel municipal auprès des organismes d'accueil participant à des activités liées au service public dans les conditions fixées aux conventions annexées à la présente délibération,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure avec ces organismes d'accueil les conventions précitées,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme

Moissac le 2 avril 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :